

LES BONNES PRATIQUES DE GESTION DES DONNÉES DE SANTÉ EN ESMS

PRÉ-REQUIS

Aucun

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants et responsables
d'établissements ou services sociaux
ou médico-sociaux
Personnel de la DRH ou de la DSI
d'un ESMS

DURÉE

3 heures

TARIF

Nous consulter pour un tarif
personnalisé

INSCRIPTION

Par mail, à : avocats@lex-part.fr
ou au 04 77 33 12 06

HANDICAP

Merci de contacter notre référent au
04 77 33 12 06 afin de déterminer
les adaptations nécessaires

EN PRÉSENTIEL OU EN VISIOCONFÉRENCE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

La formation a pour but de transmettre les bons réflexes RGPD relative aux données les plus sensibles traitées par les ESMS.

Elle permet d'identifier dans la pratique quotidienne les sujets à enjeu et de bâtir une réponse opérationnelle.

PROGRAMME

I. Quelles données de santé puis-je traiter ?

- Quels sont les traitements obligatoires & interdits ?
- Quels sont les enjeux et les critères d'un traitement de données de santé licite ?

II. Les échanges de données de santé

- Comment échanger ces données en interne ?
- Et avec l'extérieur (prestataires, partenaires...) ?

III. Comment sécuriser les données de santé ?

- Comment et où héberger les données ?
- Quelles mesures de sécurité mettre en place ?

IV. Comment informer les clients/patients/usagers ?

- Quel contenu, quelles modalités ? Doit-on utiliser la méthode FALC ?

MODALITES D'EVALUATION

- Questionnaire en fin de formation

Méthodes pédagogiques

- Apport théorique
- Méthode active et interrogative

Matériel pédagogique

- Référentiels CNIL
- Présentation .ppt
- Guide numérique des bonnes pratiques RGPD

Validation de la formation

- Remise d'une attestation de fin de formation